

## AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012

Nom de l'épreuve : [Interligue windsurf glisse](#)

Dates complètes : [20 et 21 mars](#)

Lieu : [Armentières](#)

Autorité Organisatrice : [Club Léo Lagrange](#)

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) : [RACE BOARD ; BIC 2930D ; HYBRID](#)
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à [Centre Nautique, Base des Près du Hem 7 avenue Marc Sangnier 59280 ARMENTIERES](#) au plus tard le [19 mars 2010](#).
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
RACEBOARD	6 €
BIC 293 OD	6 €
HYBRID	6 €

#### 5. POULES ou GROUPE DE QUALIFICATION

*Précisez si la régata pourra se dérouler en groupes ou poules qualificatives et finales (article à supprimer si non utilisé).*

#### 6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

20 mars 2010 de 12 h 00 à 14 h 00

6.2. Jours de course :

Date	Classe	Courses du jour
20/03/2010	RACEBOARD	4 Courses
20/03/2010	BIC 293OD	4 Courses
20/03/2010	HYBRID	4 Courses
21/03/2010	RACEBOARD	7 Courses
21/03/2010	BIC 293OD	7 Courses
21/03/2010	HYBRID	7 Courses

6.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 14 h 30.

#### 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 20 mars 2010 ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

#### 8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :

**Voir Annexes sur tableau d'affichage**

#### 9. SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes suivantes PAV : Raceboard, Bic 293OD, Hybrid la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **10. CLASSEMENT**

**10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : [3 courses](#)

**10.2.** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : [3 courses](#)

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : [3 courses](#)

(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : [7 courses](#)

## **11. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **12. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : [Remise des prix](#)

## **13. RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **14. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

[Centre Nautique, Base des Près du Hem, 59000 ARMENTIERES](#)  
[Tél. 03/59/00/24/45](tel:0359002445) [Mail : voile@enm-lille.fr](mailto:voile@enm-lille.fr)